

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Prevaal Score Carbone Axylia® Actions Europe - Part N

ISIN : FR0014013X12

Fonds commun de placement (FCP) géré par PREVAAL FINANCE

Nom de l'initiateur : PREVAAL FINANCE

Site internet : <https://www.prevaalfinance.fr>

Contact : Appelez le +33 1 49 07 39 98 pour de plus amples informations

Autorité compétente : L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de PREVAAL FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés. PREVAAL FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP12000013.

Date de production du document d'informations clés : 20/01/2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Prevaal Score Carbone Axylia® Actions Europe (ici, « le FCP ») est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée : L'OPC a été agréé le 16 décembre 2025 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP Prevaal Score Carbone Axylia® Actions Europe est la recherche de plus-values à long terme, sur une durée recommandée de 5 ans minimum, en privilégiant l'investissement dans des actions de sociétés européennes cotées sélectionnées au sein du MSCI Europe, indicateur de référence du FCP et plus particulièrement, dans le cadre d'une démarche d'investissement responsable, dans des valeurs présentant une exposition limitée au risque de tarification carbone, immédiat et à moyen terme, selon la méthodologie propriétaire Score Carbone développée par Axylia.

L'indicateur de référence est le MSCI Europe EUR Net Total Return Index, dividendes nets réinvestis. La composition du portefeuille du FCP pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indice de référence. Ainsi, sa performance financière peut être comparée à l'indicateur de référence à titre indicatif.

La stratégie d'investissement repose sur l'application successive d'un filtre d'analyse extra-financière selon une approche en amélioration de note, puis d'un processus de construction et de gestion du portefeuille qui s'appuie sur une approche « quantitative » avec comme objectif central de rechercher une neutralité sectorielle, géographique et de taille de capitalisation par rapport à l'indice MSCI Europe :

(i) Filtre d'analyse extra-financière : l'univers d'investissement du FCP est constitué de l'ensemble des valeurs constituant l'indice MSCI Europe. Le filtrage extra-financier est appliqué après des exclusions normatives et sectorielles. Une fois ces exclusions appliquées, la sélection des valeurs au sein de l'univers ainsi réduit, aura comme objectif de permettre au portefeuille d'avoir une note supérieure à celle de son indice de référence, selon la méthodologie Score Carbone développée par la société Axylia. Ce score vise à évaluer l'exposition des entreprises au risque carbone. Il combine à parts égales une facture carbone, calculée pour chaque entreprise à partir des émissions de CO₂e (dioxyde de carbone équivalent) et du coût du CO₂e ; et une trajectoire carbone, mesurant la capacité de l'entreprise à maintenir sa facture carbone sur une période à moyen et long terme. Les entreprises sont notées de A (meilleure note) à F (moins bonne note) selon leur Score Carbone propre. Ainsi un taux d'exclusion d'au moins 20 % des émetteurs notés sera appliqué. Pour information, les entreprises dont la publication des émissions de CO₂e est jugée incomplète ne sont pas notées. A ce titre, elles ne rentreront pas dans le calcul du taux d'exclusion de 20 % ni dans le calcul d'engagement d'amélioration de note. Les notes des sociétés sont revues une fois par an sur la base des publications des entreprises. Ce processus d'analyse, de notation et de sélection ESG couvre au moins 90% du portefeuille investi. L'approche d'analyse extra-financière s'appuie sur une méthodologie externe, non propriétaire, pouvant comporter des biais, ainsi que sur des données parfois incomplètes ou non vérifiées par des tiers. Les limites et risques liés à cette méthodologie sont détaillés dans le prospectus. Il est précisé que la société Axylia intervient exclusivement dans un rôle de transmission de l'univers noté, sans participation à la sélection finale ni à la construction du portefeuille.

(ii) Processus de construction du portefeuille : il repose sur une approche quantitative développée par l'équipe de gestion de Prevaal Finance. Cette approche s'articule autour des principes suivants : Intégration dans le portefeuille des valeurs les moins exposées au risque de tarification carbone, immédiat et à moyen terme, selon le Score Carbone Axylia®, détermination du poids cible de chaque valeur dans le portefeuille avec comme objectif d'optimiser les biais sectoriels, géographiques et de capitalisation par rapport l'indice de référence MSCI Europe, hiérarchisation des contraintes dans le processus d'optimisation, en privilégiant en priorité l'optimisation sectorielle puis géographique, mise à jour annuelle de l'univers d'investissement après recalcul des notes du Score Carbone Axylia®. Le FCP est investi en actions européennes à 90% minimum et jusqu'à 100% de son actif net.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Part disponible uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donnant droit à aucune rétrocession. Part réservée aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2 ; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2 ; (iv) OPC gérés par Prevaal Finance.

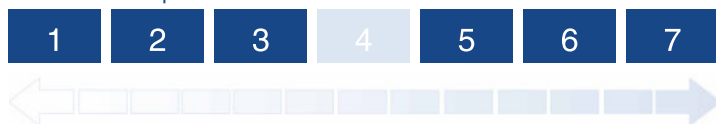
Informations pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://www.prevaalfinance.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : PREVAAL FINANCE - Service Clients - 4 Place des Saisons - TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex. D'autres catégories de parts sont disponibles pour ce FCP (cf. Prospectus). L'investisseur a la faculté de transmettre ses ordres de souscription et de rachat chaque jour de valorisation avant 12h00.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts pendant 5 années.



Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :

Non applicable

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 5 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 510 €	3 730 €
	Rendement annuel moyen	-34.90%	-17.90%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 390 €	9 970 €
	Rendement annuel moyen	-16.10%	-0.06%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 €	13 940 €
	Rendement annuel moyen	4.50%	6.87%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 760 €	18 280 €
	Rendement annuel moyen	37.60%	12.82%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre octobre 2015 et octobre 2020, intermédiaire entre mars 2016 et mars 2021 et favorable entre mars 2020 et mars 2025.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- Un investissement de 10 000 € ;
- Et des durées de détention d'1 an et de 5 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Que se passe-t-il si PREVAAL FINANCE n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	378 €	1 015 €
Incidence des coûts annuels (*)	3.78%	1.51% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.38% avant déduction des coûts et de 6.87% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0.80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	78 EUR
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chez Caceis Bank avant 12 heures CET pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne. Les règlements interviennent en J+2 ouvrés. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Le FCP n'a pas prévu de mécanisme de Gates ou de plafonnement des rachats. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société PREVAAL FINANCE (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société PREVAAL FINANCE : veuillez contacter la société PREVAAL FINANCE, par courriel (contact@prevaalfinance.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (PREVAAL FINANCE – 4 Place des Saisons - TSA 50004 - 92926 La Défense Cedex). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société contact@prevaalfinance.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.prevaalfinance.fr>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur les liens suivants : <https://scorecarbone.com/> - <https://www.axylia.com/> - <https://www.prevaalfinance.fr/>

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Compte tenu de l'intégration de critères ESG dans son objectif de gestion, le FCP prend actuellement un engagement d'alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne minimal de 0%. Les informations liées à la stratégie extra-financière sont disponibles dans l'annexe SFDR du Prospectus.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de PREVAAL FINANCE et ne soit pas satisfait de la réponse de PREVAAL FINANCE qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org.